

12924/22 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 05 octobre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 05 octobre 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision d'exécution du Conseil mettant en oeuvre la décision 2014/932/PESC
concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Yémen - Annexe**

E17101

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes